



C'est une bête d'affaire

Sans investissement initial, bénéficiez
d'un bâtiment agricole ou de revenus complémentaires
avec DIMÉO Énergie

DIMÉO ÉNERGIE

Qui sommes-nous ?

Quelques chiffres clés



+50 MWC
installés



+800 installations
dans toute la France



30 M€ de chiffre
d'affaires en 2024

Fondé en 2018, DIMÉO Énergie a un seul objectif : démocratiser l'énergie solaire pour tous les professionnels.

Avec notre expertise et notre approche sur mesure, nous vous aidons à transformer le soleil en une source de revenus durables, tout en réduisant votre empreinte carbone.

Acteur majeur de l'énergie solaire, nous anticipons les évolutions du secteur pour vous offrir des solutions adaptées, qui répondent à vos besoins actuels, mais aussi à ceux de demain.

Nous vous accompagnons de A à Z dans vos projets solaires.

Notre périmètre d'intervention

Le soleil est une source d'énergie aussi propre que rentable.

Chez DIMÉO Énergie, on est convaincu que tous les agriculteurs et exploitants devraient y avoir accès.

C'est pourquoi aujourd'hui, nous élargissons notre présence via des agences locales réparties sur l'ensemble du territoire. L'idée ? Apporter notre savoir-faire et notre expertise dans toute la France, au plus proche de votre exploitation.

Angers

Brive-la-Gaillarde

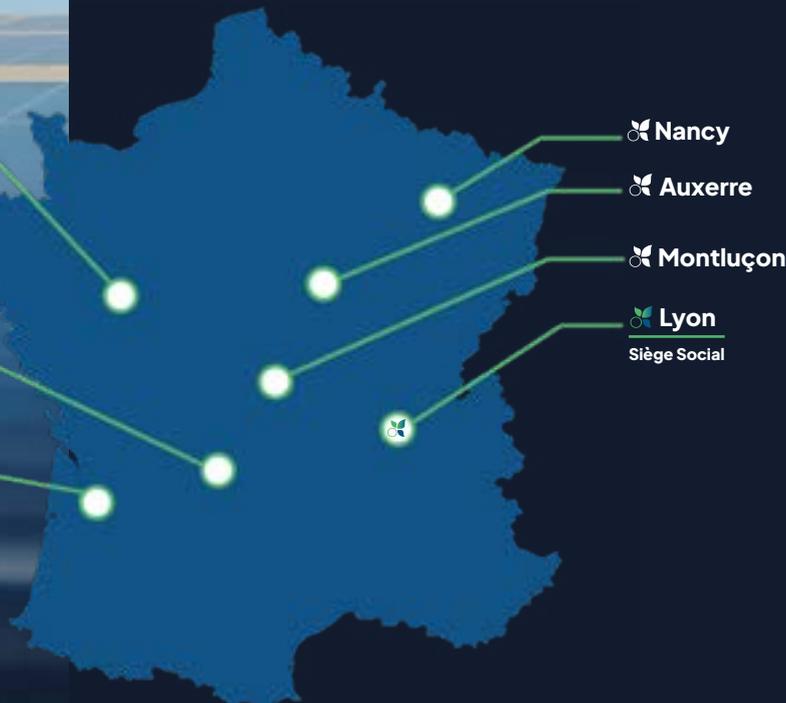
Bordeaux

Nancy

Auxerre

Montluçon

Lyon
Siège Social



Avec DIMÉO Énergie, vous récoltez les fruits du soleil sans en payer le prix !



Le tiers investissement vous permet d'adopter une énergie verte sans vous soucier des coûts initiaux.

DIMÉO Énergie investit pour vous et en retour, vous disposez d'un avantage financier ou immobilier.

- **Le bail emphytéotique** : votre centrale est installée sur un toit existant.
- **Le bail à construction** : on construit un nouveau bâtiment avec une installation solaire.

Vous n'avez rien à débourser : DIMÉO Énergie s'occupe de tout, du financement à l'installation, en passant par l'administratif et l'entretien. Dans les deux cas, vous avez la possibilité de devenir propriétaire de l'installation en fin de contrat.

- ✓ **Une solution clés en main, rentable et durable, qui vous permet de vous concentrer sur l'essentiel : votre exploitation.**



Nos offres clés en main

Location de toiture

Transformez votre toit en source de revenus. Nous installons une centrale photovoltaïque sur vos bâtiments agricoles existants et vous recevez une compensation financière pour l'exploitation de cette énergie.

Le bail s'établit sur 30 ans. Par la suite, vous devenez propriétaire de la centrale photovoltaïque ou nous la désinstallons.

- ✓ **Les avantages pour vous : vous recevez un loyer ou une soultte.**

Construction de bâtiment photovoltaïque

Vous avez besoin d'un nouveau hangar ou bâtiment agricole* ? Nous construisons un espace adapté à vos besoins. Vous en jouissez gratuitement et nous utilisons la toiture pour produire de l'énergie solaire.

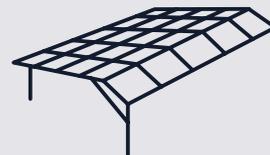
DIMÉO Énergie est propriétaire du bâtiment et assure l'entretien de la centrale solaire. Après 30 ans d'exploitation, c'est vous qui en devenez propriétaire.

- ✓ **Les avantages pour vous : un bâtiment adapté à utiliser librement pour votre activité.**

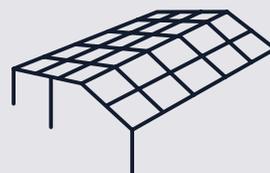
*Options disponibles à la charge du client : bardage, portes, gouttières, dalle de béton.

3 types de hangars pour répondre au mieux à vos besoins

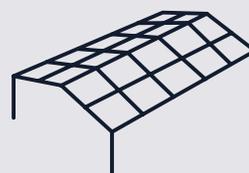
Fortis
Hangar
Asymétrique
4/5 1/5



Flexio
Hangar
Asymétrique
2/3 1/3



Optima
Hangar
Symétrique



Quels sont les avantages pour vous ?



- ✓ **Pas d'investissement initial** : on finance pour vous. DIMÉO Énergie supporte les coûts liés à l'installation ou la construction.
- ✓ **Bénéfices garantis** : vous recevez un loyer annuel ou une soulte pour l'utilisation de votre toit. Ou alors, vous jouissez d'un nouveau bâtiment agricole.
- ✓ **Solution clés en main** : de l'obtention des permis à la maintenance, DIMÉO Énergie s'occupe de tout. Vous n'avez qu'à récolter les fruits de votre nouvelle source d'énergie ou jouir de votre bâtiment.
- ✓ **Transition énergétique** : contribuez à une agriculture durable, en intégrant des solutions énergétiques vertes qui soutiennent l'avenir de votre exploitation.

Comment se déroule un projet en tiers investissement photovoltaïque ?



CONSULTATION

Nous identifions les opportunités solaires en tiers investissement adaptées à vos besoins.



ÉTUDE DE FAISABILITÉ

Nous analysons la viabilité de votre projet.



MISE EN PLACE DU CONTRAT

Nous signons ensemble la promesse de bail ou le contrat de prestation.



GESTION DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Nous nous occupons des autorisations nécessaires et de la demande de raccordement.



PARTAGE DES REVENUS

Vous recevez un loyer ou une soulte, ou profitez de l'énergie produite ainsi que du bien.



EXPLOITATION ET MAINTENANCE

Nous garantissons le bon fonctionnement et la maintenance continue de l'installation solaire et/ou du bâtiment.



SIGNATURE DU BAIL

Nous procédons à la signature officielle du bail.



FINANCEMENT ET INSTALLATION

Aucune charge pour vous, nous prenons en charge l'intégralité du processus.

Questions fréquemment posées

Dois-je être propriétaire pour recourir au Tiers investissement ?

Oui, il est nécessaire d'être propriétaire de votre terrain et/ou de votre bâtiment, comme pour tout projet photovoltaïque.

Comment sont recyclés les panneaux photovoltaïques ?

Actuellement, plus de 95% des composants d'un panneau photovoltaïque sont recyclables. Leur durée de vie est de plus de 40 ans, sans utilisation de métaux ou terres rares.

Est-ce que DIMÉO Énergie intervient en cas de panne ou de besoin spécifique ?

DIMÉO Énergie s'occupe de tout, du nettoyage à la maintenance de la centrale solaire.

Que se passe-t-il si je vends ou arrête mon exploitation ?

En cas de vente du bâtiment, le bail de la centrale est transféré au nouveau propriétaire. Si une soultte a été versée, elle reste acquise à l'ancien propriétaire.

Que se passe-t-il en cas de décès du propriétaire ?

Le bail est transmis avec le foncier. Le nouveau propriétaire devient le bailleur de la centrale solaire.

Qui doit assurer l'installation solaire ?

DIMÉO Énergie assure la centrale en tant que propriétaire, mais le bailleur doit informer son assurance de l'installation.

Qui prend en charge les travaux de terrassement et de tranchée ?

Dans le cadre d'un hangar, le bailleur est responsable du terrassement nécessaire à la construction et des tranchées de raccordement, tandis que DIMÉO Énergie s'occupe du reste de l'installation.

DIMÉO Énergie

Bâtiment Terra Park
51 rue Berté Albrecht
69 500 BRON

Déjà client ?

T. 04 28 29 88 52

Plus d'informations ?

T. 04 51 42 07 96

www.dimeo-energie.fr



LA GARANTIE
DU SOLAIRE
SUR MESURE